

Fiche santé mentale étudiante



DESCRIPTION DE LA FICHE

Cette fiche constitue un tour d'horizon des dispositifs de soutien psychologiques mis en place à destination des étudiants ! Ici sont présentés certains **dispositifs d'état** tel que le «Santé Psy Etudiant» et le renforcement des personnels de services de santé universitaires mais également **diverses initiatives de l'Assurance Maladie** comme le soutien financier à des services d'écoute et plateformes de soutien psychologiques et l'expérimentation Parcours Santé Mentale.

DISPOSITIF SANTE PSY ETUDIANT

Ce projet lancé dans le cadre de la crise sanitaire actuelle a été concrétisé récemment par la sortie d'un site internet que vous pouvez retrouver à ce lien :

<https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>

Il permet, après **consultation avec un médecin généraliste ou en service de santé universitaire**, de bénéficier de **3 séances avec un psychologue totalement prises en charges et renouvelables au besoin**. La liste des psychologues participants à l'opération est disponible sur le site internet dédié.

La prise en charge s'effectue en 3 étapes distinctes : consultation avec un médecin, choix du psychologue partenaire de l'opération, suivi avec le psychologue pendant 3 séances renouvelables avec le médecin au besoin.

Nous vous mettons à disposition les flyers usagers et professionnels de santé à diffuser.

DE NOUVEAUX MOYENS ALLOUÉS AUX SERVICES DE SANTÉ UNIVERSITAIRES

Un plan gouvernemental a annoncé en décembre dernier la création de **80 postes de psychologue et 60 postes d'assistante sociale**. Ces recrutements vont permettre un **doublement des capacités d'accompagnement psychologique** des étudiants dans les services de santé universitaires. Le personnel arrivera progressivement pour atteindre les objectifs fixés en Juin prochain.

SERVICES D'ÉCOUTE ET PLATEFORME DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Pour faire face au contexte actuel de détresse psychologique forte d'un bon nombre d'étudiants, l'Assurance Maladie soutient financièrement deux dispositifs partenaires :

- Association Soins aux Professionnels de Santé (SPS) : plateforme de soutien psychologique **encadrée par des professionnels** (psychologues, médecins généralistes et psychiatres) qui met à disposition de l'ensemble des étudiants un numéro vert disponible 24h/24 et 7j/7.

Plus d'infos sur <https://www.soins-aux-etudiants.fr/>



0 825 23 23 36



Soins aux Professionnels de la Santé





- **Nightline : service d'écoute pour les étudiants par des étudiants**, confidentiel et anonyme, dans une démarche d'aide par les pairs
Plus d'infos sur <https://www.nightline.fr/accueil> et <https://www.soutien-etudiant.info/>



Le service téléphonique et le service de tchat sont ouverts le lundi, jeudi, vendredi, samedi et le dimanche de 21h à 2h30.

EXPÉRIMENTATION PARCOURS SANTÉ MENTALE DE L'ASSURANCE MALADIE

Depuis Avril 2018, une expérimentation parcours santé mental est en cours dans 4 départements : Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Landes, Morbihan.

Dans ce dispositif, **après une consultation avec un médecin généraliste**, il y a la possibilité de **prescrire des séances de psychothérapie à leurs patients souffrant de troubles dépressifs ou anxieux légers à modérés**, séances totalement prises en charge par l'Assurance Maladie.

Les étudiants peuvent tout à fait être intégrés dans ce dispositif puisqu'il concerne toute personne âgée de **18 à 60 ans dans les 4 départements** cités plus haut. Le suivi ne doit pas dépasser 20 séances.

L'objectif est de tester l'impact du remboursement et son efficacité, les suivis psychologiques revenant parfois chers et les centres psycho-sociaux souvent saturés.